

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |
| Absents | 4 |
| Exclus | 0 |

Date de convocation :
Le 12/09/2024

Date d'affichage :
Le 12/09/2024

OBJET

**Délibération achat de
matériel de cuisine ancien
restaurant de Tournemire.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/11/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19/11/2024

Délibération N°2024-06-02

Séance **du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaiet présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Hugues Monteillet.

Absents excusés : Roques Fanny (procuration à Jérémy Moulières), Heran Sébastien (procuration à Pascal RIVIER), Giordano Sandrine (procuration à Eric Cocallemen), Odicino Sabrina (procuration à Céline Cristol).

Madame Cristol Céline a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la vente de matériel de cuisine de l'ancien restaurant « les Orchidées » à Tournemire comme 1 lave-vaisselle, 1 four, 1 plancha, 1 table en inox, 1 hotte de cuisine ... d'une valeur de 4500€,
Vu le projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes de Tournemire, Monsieur le Maire propose de racheter ce matériel pour l'installer dans la future cuisine de la salle des fêtes,
Considérant un accord avec les anciens propriétaires du restaurant dont la somme doit être divisée suite à leur séparation,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

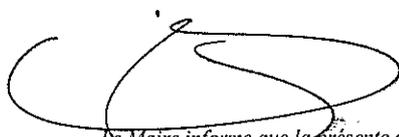
Décide

- D'acheter le matériel de cuisine 4500€
- De régler une partie à Madame Teissier 2500€ et l'autre partie à Monsieur Boutard 2000€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.